

Appel à projets 2017 – Programme « Alimentation durable »

Systèmes alimentaires innovants et changement climatique

Date limite de dépôt de dossiers : 31 mars 2017

La Fondation Daniel et Nina Carasso (FDNC) a été créée début 2010, sous l'égide de la Fondation de France, en mémoire de Daniel Carasso, fondateur de Danone en France et aux Etats-Unis, et de son épouse. Cette fondation familiale est animée par un Comité exécutif composé de la fille de Daniel et Nina Carasso, présidente de la fondation, de son époux, de ses enfants, ainsi que de personnalités qualifiées. Le siège de la Fondation est basé à Paris, avec un bureau à Madrid, en Espagne.

La FDNC est une fondation distributrice qui se situe dans le champ de la philanthropie et de l'intérêt général. Elle n'a vocation ni à collecter des fonds, ni à répondre à des enjeux de stratégie de communication d'entreprise.

La FDNC a pour vocation de financer des projets dans le cadre de ses deux grands axes d'intervention concourant à l'épanouissement de l'être humain :

- L'axe Art Citoyen (voir objectifs sur le site www.fondationcarasso.org).
- L'axe Alimentation durable.

1

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « Alimentation durable » de la Fondation.

Pour plus de renseignements : www.fondationcarasso.org

Objectifs

L'alimentation durable est une vision globale des systèmes alimentaires inscrite dans les pratiques d'aujourd'hui et celles de demain. De la graine au compost, elle prend en compte la santé des hommes et de la planète, le respect des préférences culturelles et des écosystèmes, la justice sociale et économique des acteurs impliqués.

Selon la définition de Louis Malassis¹, un système alimentaire est « *la façon dont les hommes s'organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture* », *Les systèmes rassemblent des acteurs très divers, du producteur (agriculture, pêche, élevage) au consommateur, en passant par l'industrie agro-alimentaire, les distributeurs, les pouvoirs publics, les institutions internationales etc. »*

¹ Louis Malassis, Nourrir les hommes (Feed the People), Dominos-Flammarion, 1994.



En 2010, la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) et Bioversity International avaient défini les régimes alimentaires durables comme étant « *des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.* »

La durabilité des systèmes alimentaires comprend donc une dimension économique, environnementale, socio-culturelle et nutritionnelle.

Tableau 1 : Panorama des principales problématiques liées à la durabilité des systèmes alimentaires

	PRODUCTION	STOCKAGE, TRANSFORMATION & DISTRIBUTION	CONSUMMATION
ENVIRONNEMENT	Pratiques agricoles Terres arables (limitation, compétition, accaparements) Fertilité des sols (pertes) Biodiversité agricole et sauvage (perte) Emissions de gaz à effet de serre (augmentation) Eau (limitation, compétition) Aménagement du territoire	Déchets (augmentation) Eau (limitation, compétition) Emissions de gaz à effet de serre	Déchets (augmentation) Emissions de gaz à effet de serre Connaissance de l'impact environnemental (faible)
SOCIAL	Emploi en agriculture (perte) Pénibilité et risques du travail Équité homme / femme Accès à la terre (perte) Intégration sociale	Emploi Pénibilité et risques du travail Équité homme / femme	Diversité alimentaire (perte) Acceptabilité culturelle (variabilité) Régimes alimentaires traditionnels (perte) Connaissance nutritionnelle (faible)
ECONOMIQUE	Mondialisation et compétition (augmentation) Productivité (variabilité / changement climatique) Accès aux intrants Volatilité des prix (augmentation) Revenus (perte)	Pertes post récolte Gaspillage (augmentation) Coûts des matières premières (augmentation) Coûts liés à l'émissions de gaz à effet de serre	Accessibilité économique (variabilité) Pertes et gaspillage (augmentation) Disponibilité / Déserts alimentaires
SANTÉ & NUTRITION	Densité nutritionnelle	Densité nutritionnelle (perte)	Sous-nutrition, sous-alimentation Obésité et maladies liées à l'alimentation Coexistence Sous-nutrition / Surnutrition

Les émissions totales de gaz à effets de serre (GES) des systèmes alimentaires sont estimées en France à environ 35 % des émissions nationales. Le secteur agricole y compris l'élevage, représente à lui seul 21% des émissions nationales. Le reste étant répartis entre les transports alimentaires (7,5%), la transformation (2,4%), le commerce, la cuisine et la réfrigération à domicile². In fine, en France le système alimentaire émet par année autant de GES que 57 millions de voitures roulant chacune 20 000km³.

Des circuits courts aux échanges alimentaires internationaux, des modes de production à fortes externalités négatives aux modes agro-écologiques à la fois prometteurs et très techniques, des modes de consommations alimentaires très émetteurs aux modes et aux régimes plus sobres, les systèmes alimentaires en France sont multifformes et contrastés, présentant chacun des marges de manœuvre quant à leurs émissions de GES et leurs résiliences au changement climatique.

² Sources : CITEPA, Inventaire Secten 2014 sur les GES en France, et FNH, Agriculture et gaz à effet de serre : état des lieux et perspectives, 2015

³ Equivalant à un quasi triplement du parc de véhicule domestique. Sources : calcul basé sur les données CITEPA, FNH, JRC Sous l'égide de la Fondation de France - 40, avenue Hoche F-75008 Paris –
ad_france@fondationcarasso.org - www.fondationcarasso.org



fondation
daniel & nina carasso

Travailler sur ces marges de progrès, dépasser d'éventuels « verrouillages technologiques »⁴ et accélérer les changements positifs à grande échelle est une priorité tant la silhouette du monde de demain se joue aujourd'hui, notamment à travers nos systèmes alimentaires.

De nombreuses actions ont été menées aux échelles territoriales pour diversifier et améliorer ces systèmes⁵. La majorité d'entre elles ont pour objectif de diminuer les impacts environnementaux de la production (agro-écologie), du transport (agriculture périurbaines et circuits courts), ou d'améliorer l'impact écologique et nutritionnel de nos modes de consommation alimentaire (sensibilisation nutritionnelle).

La Fondation souhaite aller au-delà de ces actions aujourd'hui largement diffusées. Elle souhaite accompagner des projets innovants (les exemples cités ci-dessus n'étant plus considérés comme innovants⁶), permettant de susciter l'évolution de systèmes alimentaires dans leur ensemble, vers des formes plus durables, moins émettrices en GES et plus résilientes aux changements climatiques.

Cet appel à projets vise la proposition de nouveaux systèmes alimentaires ou l'amélioration de systèmes alimentaires existants en s'appuyant sur une compréhension pluridisciplinaire des enjeux (environnementaux, économiques, sociales et nutritionnels, voir tableau 1), et une vision inclusive de la production à la consommation. **Les projets se situant simultanément sur plusieurs enjeux et/ou plusieurs segments de la chaîne d'acteurs seront favorisés.**

Les caractéristiques des systèmes alimentaires ciblés doivent inclure explicitement une réduction des émissions de GES et/ou une augmentation de la résilience au changement climatique. Cela peut passer par la mise en place d'un suivi des GES et leur prise en compte dans le pilotage du projet, ou par l'élaboration de stratégies incluant une réduction des risques d'exposition aux conséquences du changement climatique.

Les projets priorisant l'organisation des phases post-production (transformation, distribution, consommation) seront favorisés.

Les innovations attendues peuvent être dans les domaines variés tels que :

- l'amélioration de la gouvernance du système alimentaire (multi-acteur, partenariats innovants, démocratie alimentaire, concertations, prise en compte des acteurs minoritaires)
- la mise en place d'une politique alimentaire innovante (incitations/freins, application du principe « pollueur-payeur », stratégie d'approvisionnement publique proactive, planification, aménagement etc.),
- l'organisation, la régulation du jeu d'acteurs et des liens commerciaux/partenariaux,
- l'optimisation/ la mutualisation logistique,
- l'amélioration des processus de transformation ou de préparation,
- la transition numérique, l'amélioration de l'information et de la transparence, la gestion des données (big data),

⁴ Une situation de verrouillage technologique est caractérisée par la quasi-impossibilité de sortir d'un système technologique vers un autre système plus performant et efficient du fait du coût global (économique, social etc.) qu'entraînerait cette transition. Un exemple connu en agriculture est le coût de transition pour une conversion à l'agro-écologie, qui se concrétise généralement par une perte de revenu pendant plusieurs années, perte très dissuasive, bien que le bénéfice à long terme soit important.

⁵ A toutes les échelles : du quartier à la région, en passant par la ville ou le bassin de consommation.

⁶ La combinaison et l'interaction de ces actions peut par contre être source d'innovations.

- etc.

Les projets ayant un thème unique parmi les suivants ne seront pas favorisés. Par contre, ces thèmes peuvent participer à un projet plus global :

- diffusion de l'agro-écologie ou de l'agriculture péri-urbaine, amélioration des débouchés pour ces produits, liens agro-écologie et alimentation (voir l'appel à projets « Ecosystèmes agricoles et alimentation » et « Filières halieutiques durables ») ;
- économie circulaire recyclage, valorisation de déchets (voir appel à projets « Economie circulaire dans les systèmes alimentaires ») ;
- mise en place ou développement de circuits courts ;
- la sensibilisation à l'alimentation durable.

Les projets sont par essence portés par des collectifs d'acteurs entrés dans une démarche de progrès, coordonnés, et dont les actions, champs de compétences et responsabilités sont complémentaires.

Le projet devra si possible s'appuyer sur un diagnostic territorial permettant d'identifier les problématiques alimentaires locales. Il pourra utiliser des dispositifs existants (PNNS, PNA, Ecophyto, Agendas 21, Plans Climat-Energie, Loi égalité et citoyenneté etc.) ou en créer de nouveaux. Les porteurs de projets pourront également s'appuyer sur des expériences en France et à l'étranger (projets sélectionnés par la Fondation les années précédentes, Food councils, plans de mise en œuvre du droit à l'alimentation, plan Fome zéro au Brésil, etc.).

La fondation soutient des projets :

- **En phase de montage** : Dans ce cas, la Fondation est susceptible d'accompagner ce montage de projet par le financement d'expertises. Le financement est alors limité à **1 an et à 50 000 euros maximum**, et doit aboutir à un projet bien défini.
- **En phase de démarrage** : Dans ce cas, la Fondation est susceptible de financer la mise en œuvre du projet pendant **2 à 3 ans**. Le financement est **limité à 50 000 euros/an**.

Les projets soutenus à l'issue des éditions précédentes de l'appel à projets sont résumés sur le [site internet de la Fondation](#).

Cet appel cible des projets portant sur les systèmes alimentaires dans leur globalité. D'autres appels abordent les systèmes alimentaires par des enjeux particuliers :

- « **Economie circulaire dans les systèmes alimentaires** » porte sur le gaspillage, la valorisation des déchets, l'économie de ressources.
- « **Ecosystèmes agricoles et alimentation** » et « **Filières halieutiques durables** » portent sur le secteur de la production alimentaire, et leur lien avec le reste du système alimentaire.

Critères de sélection

Critères généraux de la Fondation

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet sont décrits dans le document « [Procédure générale d'attribution et](#)



fondation
daniel & nina carasso

[de suivi des financements](#) ». La conformité des projets et des porteurs de projets avec les critères généraux obligatoires de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel.

Pour rappel, les procédures régissant les relations de la Fondation avec ses partenaires impliquent pour ces derniers :

- L'élaboration d'un rapport narratif et financier annuel conditionnant chaque tranche de financement ;
- L'obligation de communiquer sur le partenariat ;
- L'obligation de suivre la gestion (administrative, financière et logistique) liée au projet, cette dernière pouvant faire l'objet d'un audit ;
- Une flexibilité budgétaire (100% au sein de chaque chapitre budgétaire, et 30% entre les chapitres) permettant de faciliter l'évolution du projet.

Critères spécifiques de l'appel à projet

Ces critères s'ajoutent aux critères généraux de la Fondation :

- le projet doit cibler l'objectif de l'appel ;
- la durée de l'action est comprise entre 1 et 3 ans ;
- le projet se situe en France ;
- le projet comporte des objectifs et activités clairs ainsi qu'un mécanisme de suivi précis des livrables et des réalisations ;
- le montant du financement demandé est inférieur à 50 000 euros par an en moyenne ;

5

Critères d'éligibilité des porteurs de projet

Les porteurs de projet éligibles pour cet appel à projet sont des organisations à but non lucratif, telles que

- des **associations d'intérêt général** (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) **ou des fondations, des fonds de dotation,**
- **des petites collectivités territoriales**

Le porteur de projet, responsable du projet vis-à-vis de la Fondation, peut s'entourer de partenaires opérateurs et former un consortium qu'il coordonne. Dans ce cas, le porteur de projet reçoit l'intégralité du financement, pour ensuite le redistribuer entre les partenaires.

Outre le porteur de projet, le consortium peut également comprendre :

- des **collectivités territoriales** tous échelons. La présence d'une collectivité dans le consortium est vivement conseillée ;
- des **associations d'intérêt général** (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) **ou des fondations, des fonds de dotation,** autres que le coordinateur du consortium.
- des **acteurs privés lucratifs ou non**⁷ ;

⁷ Seules les structures éligibles aux articles 200 et 238bis relatifs au mécénat du Code général des impôts peuvent bénéficier des financements de la Fondation. A ce titre, les acteurs à but lucratif du consortium ne pourront pas en bénéficier.



fondation
daniel & nina carasso

- des **laboratoires de recherche** d'organisations à but non lucratif ;

Des consortiums rassemblant des collectivités territoriales, la société civile et des acteurs privés traditionnellement peu impliqués dans ce type de démarche (acteurs de la transformation agro-alimentaire et de la vente) **sont fortement encouragés.**

Critères d'évaluation des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des critères suivants :

- Adéquation des objectifs du projet avec l'objectif et critères de l'appel ;
- Impact du projet sur les bénéficiaires ;
- Qualité du montage du projet ;
- Qualité du consortium (présence d'une collectivité, représentativité de l'écosystème d'acteurs concernés).

Calendrier et méthode de sélection

- Ouverture de l'appel à projet : **10 Janvier 2017**
- Date limite de dépôt du dossier de demande de financement: **31 mars 2017**
- Instruction du dossier par un consultant : **avril - mai 2017**
- Evaluation interne, sélection et diffusion des résultats : **Au plus tard le 15 Septembre 2017**

Dépôt des dossiers

6

- **Etape 1** : vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de la Fondation et de l'appel à projet ;
- **Etape 2** : lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) et les [Instructions préalables à la demande de financement](#) ;
- **Etape 3** : Créez ou activez votre compte sur le [site de dépôt de dossier de la Fondation](#) ;
- **Etape 4** : Complétez votre dossier en ligne et ajoutez les annexes dont le [format de budget](#) et le [format de calendrier](#) complété.

Après une présélection destinée à ne retenir que les projets répondant à cet appel à projet, l'instruction du dossier est effectuée par un consultant qui a pour mission d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet et du montage du projet. La sélection des projets soutenus est effectuée par un jury composé d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Comité Exécutif de la Fondation.

Accompagnement

Le diagnostic effectué par l'instructeur peut aboutir, lors de la sélection, à une proposition d'accompagnement faite au porteur de projet et intégralement prise en charge par la Fondation en plus du financement octroyé. Le cas échéant cet accompagnement est mis en œuvre par un de nos partenaires : [ECTI](#), [Passerelles et compétences](#), ou [Im-prove](#). Cette proposition d'accompagnement a pour objectif de soutenir le porteur en lui permettant de renforcer un point particulier (expertise,

Sous l'égide de la Fondation de France - 40, avenue Hoche F-75008 Paris –

ad_france@fondationcarasso.org - www.fondationcarasso.org



fondation
daniel & nina carasso

capacité de déploiement, de collecte de fonds etc.). **Ces propositions d'accompagnement n'ont pas de caractère obligatoire, et leur refus ne compromet pas l'obtention du financement octroyé.**

Contact

Adressez un email à ad_france@fondationcarasso.org portant en objet « AP SAI climat - nom de votre structure ».